

CLUB OLYMPIQUE MULTISPORTS D'ARGENTEUIL

SECTION JUDO

REGLEMENT INTERIEUR

En souhaitant pratiquer le Judo, vous recherchez l'équilibre physique et mental, dans un esprit sportif et de camaraderie indiquant le respect d'autrui, de soi-même, et des équipements mis à votre disposition.

Cet engagement moral, pris dès votre inscription à la section, suppose que les points du présent règlement intérieur soient strictement respectés afin de permettre à chacun de progresser dans les meilleures conditions.

ARTICLE 1 : Tout accès ou circulation dans le gymnase ne sera admis que si les parents ou accompagnateurs des enfants s'acquittent de la présence ou non du professeur. Ce gymnase est un équipement sportif et non une garderie.

ARTICLE 2 : Avant l'entraînement, une hygiène corporelle est nécessaire.
- Kimono, pieds et mains propres (douches à disposition de tous)
- Aucun bijou ne sera porté, les ongles des pieds et des mains seront coupés et ce par crainte des blessures.

ARTICLE 3 : Chaque élève devra avoir un comportement correct dans l'ensemble du gymnase ; aucun tapage et hurlement susceptible de troubler le travail des autres ne sera toléré.

ARTICLE 4 : Toute attitude irrespectueuse et incorrecte constaté par le professeur pendant le cours pourra être sanctionnée.

ARTICLE 5 : Les remarques formulées par le responsable du gymnase devront être rigoureusement suivies d'effet.

ARTICLE 6 : Toute dégradation de quelque nature qu'elle soit entraînera la responsabilité financière de l'auteur ou des civilement responsables (parents, tuteurs).

ARTICLE 7 : Aucune personne ne pourra participer à un entraînement sans s'être inscrites et sans s'être acquittées de la cotisation auparavant auprès d'un des membres du bureau ou d'un professeur.

ARTICLE 8 : Aucun remboursement ne pourra être exigé par un adhérent en cours de saison sportive et ce quelque soit la situation.

ARTICLE 9 : Les membres du bureau et les professeurs se réservent le droit de sanctionner les manquements répétés aux règles qu'ils stipulent par l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève concerné sans donner lieu à un remboursement de cotisation.

Ce règlement devra être lu et suivi par tous (élèves et personnes responsables).

Le président

Notes

Il faudra indiquer sur la fiche inscription la notion “ **toute inscription sous entend l’acceptation du règlement intérieur du club**”

Avec lu et approuvé

COMAJUDO